

## Décisions du Conseil de l'Association intercommunale de la Piscine et du camping de la Venoge

### Séance du 03.05.2023

---

Le comité de direction de l'AIPCV, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 3 mai 2023 à Moiry, le Conseil Intercommunal a pris les décisions suivantes :

- **Accepté les comptes de l'AIPCV pour l'exercice 2022 tels que présentés**

La gestion et les comptes ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de référendum (art 107 al. 2 LEDP).

Au nom du Conseil Intercommunal AIPCV

Le Président  
Pierre-André Pernoud



La Secrétaire  
Patricia Gabriel

